

JOURNAL DE LYON

Bureaux de Vente : rue Centrale, 41.

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

La Rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76.

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT

Ville de Lyon.	Trois mois : 10 fr.	Six mois : 20 fr.	Un an : 40 fr.
Département du Rhône	11	22	44
Départem. limitrophes	12	23	46
Autres départements	13	25	48

Pour l'étranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. STONCK, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 4 Mars.

Ainsi qu'on peut le voir dans notre correspondance parisienne, on continue de s'occuper de l'affaire du Figaro. L'incident que les articles de M. Saint-Gemest ont provoqué à la question de l'Assemblée ne paraît point près d'être clos; et il est probable que la Chambre elle-même sera appelée à se prononcer. Le cas du Figaro qui, à première vue, et d'après le caractère peu sérieux de cette feuille fantaisiste, a dû sembler d'assez médiocre importance, pourrait bien acquiescer quelque gravité, si l'on venait à tenir compte du langage de certaines feuilles bonapartistes, qui laissent assez visiblement percer leur goût pour les procédés de solution sommaire.

La triste illustration qu'acquiescèrent dernièrement, à Madrid, le général Pavia semble faire tourner quelques têtes. Hier c'était le Figaro qui conseillait assez naïvement au maréchal de jeter la Chambre par les fenêtres; aujourd'hui c'est l'Ordre qui, jaloux, sans doute, du bruit qui se fait autour de son confrère, entonne la même note sur un ton plus gai, si l'on veut, mais non moins expressif.

« Voilà, dit le journal de M. Rouher, « ou nous a conduits la profonde habileté de MM. les ducs. Si c'est pour arriver à ces beaux résultats que l'on a fait le 4 mai et le 19 novembre, « C'était pas la peine assurément « De changer de gouvernement. « Du temps de M. Thiers on nommait « M. Ranc, avec M. le duc de Broglie on « nomme Ledru-Rollin. « Maréchal de Mac-Mahon ! veillez ! »

On vaudra bien sans doute nous pardonner cette citation d'un goût douteux, en faveur de la dernière ligne dont le sens ne saurait échapper à personne. — Pas plus le gouvernement de M. de Broglie que celui de M. Thiers ne peut, de l'avis de la feuille bonapartiste, donner au pays l'ordre et la sécurité dont il a besoin. Il faut donc que le maréchal de Mac-Mahon « veuille » à changer tout cela. Ces invitations réitérées d'une certaine presse ne doivent point être trouvées démesurément flatteuses par le loyal soldat de Reischaffen, mais elles suffiraient surabondamment pour démontrer l'audace toujours croissante d'un parti auquel l'audace n'a d'ailleurs jamais manqué.

Nous croyons devoir appeler l'attention sur une dépêche de Berlin arrivée ce matin, et d'après laquelle M. de Bismarck répondant à M. Winterer, qui demandait la levée de l'état de siège dans l'Alsace-Lorraine, aurait rappelé, pour motiver son refus, que l'état de siège existait dans 48 départements français. M. de Broglie, quelles que soient ses préférences pour la politique du silence et de l'intimidation, éprouvera sans nul doute quelque amertume d'avoir pu fournir des arguments à M. de Bismarck.

Les nouvelles que nous recevons de Mulhouse semblent, de leur côté, démontrer d'autres points de ressemblance entre les procédés de M. le vice-président du ministère français pour gouverner une nation calme et docile et ceux qu'emploie, pour réduire un pays conquis, le chancelier de l'empire allemand.

Tous les libraires de notre ville, écrit-on de Mulhouse, le 2 mars, ont été convoqués à la Kreisdirection, à l'effet d'apprendre que tous les journaux français et toutes les publications périodiques françaises, même autogra-

phées, seront dorénavant envoyés à Strasbourg, pour être soumis à la censure et en recevoir l'estampille. L'exécution de cette mesure a commencé aujourd'hui. Nous n'avons reçu aucun journal français et nous ne savons pas, quand il plaira aux autorités prussiennes de nous les distribuer.

De semblables mesures, on en conviendra, n'ont pas besoin de commentaires, et nous espérons que M. de Broglie n'ira jamais aussi loin. Mais la pente est facile dans la voie des interdictions et des mesures oppressives, lorsqu'on peut à son gré disposer de l'arbitraire et que l'on dédaigne les avertissements de l'opinion.

INFORMATIONS POLITIQUES

Voici les résultats complets du scrutin du 1^{er} mars :

VIENNE	
M. Lepetit.	34,140 (élu)
M. de Beauchamp	31,169
VAUGLUSE	
M. Ledru-Rollin	31,992 (élu)
M. de Billioti	28,249

Le Bien public constate en ces termes l'impression causée par les dernières élections :

Dans les groupes de droite, c'est une impression de tristesse. Dans le centre droit, on est plus irrité. Les plus ardents conseillent la résistance. Ils ne sont pas très-écoutés. On résiste au succès momentané d'un parti; on ne résiste pas à la volonté d'une nation pacifiquement exprimée. Pour les coalisés, l'élection de la Vienne n'est pas un échec; c'est un désastre. Puisse-t-elle être aussi un enseignement!

Après un an ou à peu près, il suffit de jeter un coup d'œil en arrière pour voir où l'infatuation et l'entêtement ont conduit nos prétendus sauveurs, et quel chemin la France, instruite par le malheur, a parcouru vers une solution désormais assurée.

La France dit excellemment de son côté :

Les élections du 1^{er} mars révèlent un progrès évident de l'idée conservatrice. Mais ce qui est certain et ce que ne veulent pas voir ceux pour qui la cécité est devenue une seconde nature, c'est que ce progrès ne s'est point accusé dans le sens du principe monarchique. L'extrême droite et l'extrême gauche ont également perdu du terrain. On peut dire que la première est hors de cause avec le suffrage universel; quant à la seconde, on votera de moins en moins en sa faveur, à mesure que le spectre blanc s'éloignera.

A ce point de vue la situation s'est améliorée. Les opinions moyennes, qui sont pour la consolidation de ce qui est, tendent à reprendre dans le pays la place que les fautes des partis ont pu seules compromettre.

Quelle leçon pour la vraie majorité de l'Assemblée, si elle savait prendre nettement sa décision.

On écrit de Versailles à l'agence Havas, le 3 mars :

Un mouvement préfectoral se prépare, mais il ne semble pas devoir paraître de quelque temps encore.

On dément, dans les cercles légitimistes, le bruit mentionné hier par un journal d'une maladie grave du comte de Chambord.

Le bal du tribunal de commerce aura lieu lundi.

M. Antonin Lefèvre-Pontalis a soumis à M. le duc de Broglie son rapport sur le questionnaire relatif à la seconde Chambre, afin de lui soumettre le compte rendu des séances où le gouvernement a eu à s'expliquer.

M. de Broglie a déclaré que le rapport énumérait la plupart des idées qui formaient la base du projet de constitution des pouvoirs publics que le gouvernement se propose de rédiger.

M. Lefèvre-Pontalis présentera son rapport

à la commission des Trente dans la séance où celle-ci aura entendu la lecture du rapport de M. Batbie sur la loi électorale, et après cette lecture.

Deux jours après, M. de Broglie présentera, au nom du gouvernement, le projet de constitution des pouvoirs publics.

La Patrie se dit autorisée à annoncer que dans ce projet ne figurera pas l'institution de la vice-présidence. On se demande en quoi pourrait bien consister alors la constitution du pouvoir exécutif.

Les journaux du Nord annoncent d'une manière formelle que M. Aglave, professeur à la faculté de Douai, vient d'être suspendu pour un mois de ses fonctions.

M. Aglave dirige depuis quelques années, on le sait, un recueil bien connu : la Revue scientifique, un des rares organes qui puissent lutter avec les grands recueils scientifiques de l'étranger.

Ce serait cependant, dit le Siècle, le fait même d'avoir dirigé ce journal qui aurait motivé la mesure de rigueur dont M. Aglave vient d'être l'objet.

Voilà un fait qui caractérise mieux que quoi que ce soit la politique du ministère actuel.

Dans le même ordre d'idées, le Constitutionnel nous apporte une singulière nouvelle :

Si, comme on le prétend, un membre de la gauche demande la levée de l'interdiction qui pèse sur le XIX^e Siècle, M. de Broglie répondra que, si ce journal consent à rétracter ce qu'il a dit, ainsi que l'a fait une autre feuille, il retirera la mesure qui a été prise contre le XIX^e Siècle.

Vraiment! ah! que le Constitutionnel est... habile de nous ouvrir de tels horizons!

Le rapport déposé par M. Rouveure, sur les marchés relatifs à l'équipement de la garde nationale de Paris pendant la guerre, conclut en ces termes :

En résumé, la commission constate : Que les marchés passés à l'origine dans les mairies d'arrondissement n'ont été que superficiellement et insuffisamment contrôlés par l'administration centrale; qu'à partir de la centralisation des affaires à l'Hôtel de Ville, il y a lieu de regretter la facilité de traiter laissée à de simples officiers de garde nationale, et le caractère sommaire de réceptions en masse où l'on se contentait parfois d'un comptage numérique.

Malgré certains efforts d'amélioration tentés après l'émeute du 31 octobre, on doit regretter encore, pendant la dernière partie du siège, l'action trop grande laissée à des experts et à des auxiliaires dont la nomination a eu lieu en dehors des présentations administratives, et qui souvent opéraient loin de l'Hôtel de Ville sans contrôle sérieux.

On doit regretter le pouvoir donné aux mêmes personnes de faire l'expertise préalable et la réception définitive.

On doit regretter, enfin, que l'ensemble des mesures adoptées ait permis à des intermédiaires sans notoriété, sans surs, sans garantie, parfois sans domicile, de barrer le passage à des négociants connus qui eussent été disposés à traiter à des conditions meilleures.

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

La réunion des députés de l'Union républicaine, dans sa séance d'hier, a eu encore à s'occuper de la correspondance dite l'Union républicaine.

En vertu d'une délibération prise à l'unanimité, elle a déclaré de nouveau que ni elle ni aucun de ses membres n'ont rien de commun avec une agence dont le titre est de nature à donner à cet égard le change à l'opinion et au parti républicain.

On écrit d'Autun à la Gazette des Tribunaux :

M. le juge d'instruction vient de se saisir au profit de l'autorité militaire des pour-

suites dirigées contre les officiers et soldats de la guérilla marseillaise qui ont pris part, dans la nuit du 12 au 13 novembre 1870, au pillage de l'évêché d'Autun. Le crime relevé par l'ordonnance est le pillage en réunion, avec armes et à force ouverte, avec bris de portes et de clôtures extérieures, de denrées, marchandises et effets mobiliers, tel que vins, liqueurs, légumes, viandes, fruits, deux montres or, une chaîne, un cachet et une croix pastorale également en or, des médailles en or, argent et bronze, des flacons, bas, foulards, pièces de monnaie en or et en argent, etc., au préjudice de Mgr de Marguerye et des gens à son service.

On mande de la Haye, 2 mars, que la seconde chambre a rejeté, par 40 voix contre 29, l'article premier du projet relatif à l'adoption de l'étalon d'or. Le ministre a retiré le projet.

De Constantinople, on annonce que Aarifbey a été nommé mustechar des affaires étrangères.

La junte royale de Navarre, dit un télégramme de Pau du 2 mars, en annonçant la victoire remportée par les carlistes sur Moriones, parle de 5,000 morts ou blessés comme représentant la perte des républicains.

Jusqu'à ce moment, d'ailleurs, il n'est arrivé aucune confirmation officielle de la prise de Bilbao par les carlistes; mais les nouvelles particulières continuent d'être peu satisfaisantes.

Une dépêche du commandant de place de Vergara porte qu'une colonne républicaine, forte de 5,000 hommes, aurait été surprise au pont Saint-Pierre de Somorostro et taillée en pièces. Elle aurait eu mille morts et on lui aurait fait beaucoup de prisonniers.

Le 1^{er} mars au soir, Serrano était encore à Santander. Le mauvais temps continuait.

Le Français n'a pas le tempérament du Juste d'Horace, on le sait. Pour l'émouvoir, il n'est pas besoin de l'éroulement du monde; il suffit des élections du 1^{er} mars.

« Nous serions mal venus, disait-il « hier, à prétendre que le succès de « M. Ledru-Rollin et celui de M. Le « petit ne nous émeuvent pas. Il y a « vraiment bien de quoi être ému. »

Et l'émotion le troublait à ce point que, dans la victoire électorale de M. Lepetit, il voyait un signe des progrès du radicalisme, un symptôme du « désordre social ». C'est ainsi que, dans un procès célèbre, Raspail affirmait qu'avec l'appareil de Marsh, il trouverait de l'arsenic dans le fauteuil du président de la cour d'assises.

Aujourd'hui, le Français semble un peu remis de la rude secousse d'hier; il a retrouvé un certain calme, il renait à l'espoir. Il s'est aperçu que les majorités obtenues dans la Vienne et dans le Vaucluse n'étaient pas très fortes, et de là il conclut que « si la maladie « sévit encore, elle est cependant dans « sa période décroissante, et qu'elle est « guérissable. »

Quo faut-il pour obtenir cette guérison si désirable? Quel remède nous rendra la santé? Le Français n'hésite pas à nous le dire: c'est l'union de tous les « groupes conservateurs », et le voilà qui adresse un touchant appel aux conservateurs du centre gauche.

L'élection de M. Ledru-Rollin est faite pour les éclairer, nous dit-il sans remarquer que l'élection de M. Lepetit est bien faite pour éclairer aussi le centre droit.

Les amis de M. de Broglie veulent-ils donc essayer aujourd'hui cette fameuse fusion des centres qu'ils firent jadis échouer? Oui et non. Oui, si la droite peut entrer dans la fusion. Non, s'il faut séparer la droite du centre droit.

M. le juge d'instruction vient de se saisir au profit de l'autorité militaire des pour-

porte aujourd'hui l'organe officieux du ministère. Ce qu'il y a de plus clair dans cette déclaration, c'est que le ministère comprend l'impossibilité de conserver plus longtemps la position qu'il a prise depuis le 24 mai; il lui faut opérer un mouvement stratégique et s'étendre à gauche.

Mais quel est le terrain sur lequel il pourra trouver les alliés dont il a si grand besoin? C'est ce qu'on ne précise pas encore.

Il est bien question du septennat, de la consolidation du septennat; mais on s'en tient à ces généralités. Le Moniteur universel, que les élections du 1^{er} mars n'ont nullement ému, nous dit-il, arrive à la même conclusion que le Français, sans avoir connu ces effaréments; mais cette conclusion n'est pas plus explicite. Il demande « l'établissement d'un régime qui, sans être le triomphe des prétentions exclusives d'un parti, trouve dans l'assentiment général de la nation une force suffisante. »

Il reconnaît enfin qu'il est temps d'organiser les pouvoirs publics.

« Les transitions ne sont pas faites pour qu'on s'y attarde sans fin, et tout en respectant profondément l'Assemblée, tout en écartant avec indignation ce qui ressemblerait, même de loin, à une pression sur sa volonté, nous comprenons, dit-il, que le pays désire cependant arriver à une position stable et définie et que quelque chose de son impatience se montre dans les élections. »

Voilà qui est bien, et il nous plaît de voir les monarchistes avouer qu'en laissant ouverte la porte du pouvoir, ils travaillent pour les radicaux, qui y passerait avant eux.

S'ils veulent fermer la porte, le centre gauche pourra les y aider; mais il faut montrer enfin quelque sincérité et entreprendre de bonne foi la construction d'un édifice, qui ne soit pas monarchique et n'attende aucun couronnement royal.

Bien qu'une triste expérience nous ait mis en garde contre toute illusion, nous voulons encore espérer que le gouvernement a compris combien il serait inutile et dangereux de laisser les différents partis monarchistes continuer leurs manœuvres, en profitant des stériles lenteurs de la commission des Trente. Nous voulons espérer qu'il proposera sérieusement l'organisation d'un pouvoir républicain.

C'est à la République que nous ramène irrésistiblement la force des choses, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse; car, suivant l'expression si juste de notre ancien collaborateur, M. Henry Aron, dans un récent article de la Revue politique : « LE TEMPS EST RÉPUBLICAIN. »

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance spéciale du Journal de Lyon.)

3 mars.

« Séance à discours ruisselants d'esprit », dit M. de Tillancourt. Il s'agit des alcools. M. Say soutient un amendement : « remplacer l'augmentation des droits sur l'alcool par le doublement du droit de circulation sur les vins. » M. Bochet combat ledit amendement par des arguments un peu personnels : « M. Leurent, l'un des signataires, dit-il, est grand producteur d'alcool. » Toute vérité n'est pas bonne à dire et M. Bochet aurait pu s'abstenir de rappeler celle-ci à l'Assemblée.

Tout en écoutant les orateurs, les députés

font leurs compliments à M. Rousseau le jeune orateur qui a révélé hier un si beau talent. J'entends même faire un mot : « Rien de changé à l'Assemblée, il n'y a qu'un orateur de plus. »

M. Rousseau accueille ces manifestations avec une bonne humeur et une modestie charmantes.

Ce matin les bureaux ont nommé les commissaires pour l'examen de la proposition du gouvernement relative à la nomination d'un président au conseil d'Etat. Il s'agit, vous le savez, de faire une position à M. Batbie et de lui donner ses grandes et petites entrées avec voix délibérative au conseil des ministres. Sept bureaux ont nommé des commissaires favorables au projet, sept y sont opposés. Un bureau fera pencher la balance dans un sens ou dans l'autre, il a nommé M. Lefèvre-Pontalis (Antonin). On sait que la spécialité de cet honorable est d'être toujours à cheval sur les questions, une jambe à droite, une jambe à gauche. Ce rôle de départeur juré lui donne une importance considérable, et tous les partis doivent compter avec lui. Toutefois, dans la question actuelle, je ne pense pas que personne doute du côté pour lequel il votera; ses relations gouvernementales et sa liaison avec M. Batbie indiquent d'avance la ligue qu'il doit suivre.

Disons que le gouvernement a la majorité dans les bureaux. Du reste, le projet a du bon; il est certain qu'il est nécessaire de fortifier le conseil d'Etat, de donner à ses délibérations un esprit de suite, de lui créer une jurisprudence et des traditions constantes.

L'affaire du Figaro n'est pas terminée, à moins que l'on ne considère comme une solution la suspension du Pays. C'est l'histoire de ce camarade d'un petit prince que l'on fouettait lorsque son royal ami était en faute. Le bureau de l'Assemblée doit se réunir demain pour entendre MM. les questeurs qui persistent dans leur demande de poursuites.

M. Bocher est toujours à la tribune, il fait un excellent discours fort écouté. La fraude et la sophistication seront les résultats de l'amendement proposé, telles sont ses conclusions que l'Assemblée couvre d'applaudissements.

M. Say réplique avec talent, mais la bataille est perdue. Le rapporteur de la commission porte un dernier coup à l'amendement et la Chambre l'entend à une énorme majorité.

Nous voici au projet de la commission, augmentation du droit des alcools. M. Mestreau, de la Charente, est à la tribune; il parle contre le projet.

M. Germain, auteur du projet adopté par la commission, demande la parole; il va parler pour son œuvre : pro domo.

« Ce ne sont plus 41 millions qu'il faut maintenant; 11 de plus sont nécessaires à cause des retards apportés au vote des impôts. Il faudra donc voter dès cette année les 10 c. sur la propriété foncière. La Chambre ne le voudra pas, parce qu'elle aggraverait ainsi les inégalités de la répartition de l'impôt foncier; l'impôt sur la petite viticulture n'est pas non plus acceptable, l'Etat en paierait la moitié, 12 millions, par suite du système de garantie. » A 5 heures, l'orateur continue son discours fort écouté.

Un grand nombre de bonapartistes n'assistent pas à la séance. Vers 3 heures ils sont repartis pour Paris, leur aspect était fort irrité. Ils parlaient avec animation de la suspension du Pays. Voilà leur alliance avec le ministère rudement compromise; si elle n'est pas rompue cette fois-ci, c'est à n'y rien comprendre.

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 5 Mars 1874. 30

LA BAGUE DE CHANVRE

Aventures du chevalier de Keramour

par M. PAUL FEVAL.

Je ne savais plus trop si je dormais ou si je veillais. Ainsi, il me semblait qu'elle se penchait sur moi en pleurant. Pourquoi?

Un valet vint (toujours dans mon rêve) et lui dit quelque chose que je n'entendis point, mais où se trouvait le nom de M. Hédon.

Elle lui répondit :

— Dans une heure.

Puis elle s'éloigna de mon lit et prit place auprès de la table. Je la voyais écrire et j'étais inquiet de savoir à quoi.

Bien des fois, elle quitta la table et vint jusqu'à moi. Elle était nue, et je me sentais ému pour toucher sa main.

— Encore un quart d'heure, dit-elle au valet qui revenait.

Et quand il parut la dernière fois, elle lui dit : « Je vous suis. »

Alors, elle ferma la lettre dans laquelle elle avait glissé quelque chose.

Bien sûr que je dormais pourtant, car Vivette était là aussi, et me disait :

— Comme elle est jolie! mais je ne la crains pas.

Et Catiche menaçait Vivette d'un doigt espiègle, criant :

— C'est sa fortune! Et vous êtes mariée, vous!

Mais voilà le plus singulier : tout cela ne m'empêchait point d'entendre dans la cour Josen, mon page, qui chantait à tue-tête la chanson des gars de Locminé : « Qu'ont de la maillette dessous leurs souliers. »

Cependant, M^{lle} de Bois-le-Roy vint à mon lit pour la dernière fois. Elle glissa dans mon sein la lettre qu'elle venait d'écrire. Ce mouvement souleva ma chemise et découvrit le petit médaillon où Vivette avait mis la bague tressée avec ses cheveux et la corde du pauvre M. Legall.

Je crus qu'Hermine allait me la voler tant son geste fut expressif, mais elle la remit en place et se pencha sur moi.

J'eus un baiser sur le front, rapide et furtif comme un soufflé.

Et je ne vis plus rien.

Joson disait dans la cour à M. de Polhédon :

— Si je le connais, c'est oiseau-là! Ah! mais dame oui. Il est de chez nous : un vilain singe, Grippe-Soleil, comme on l'appelle, et neveu du monsieur-recteur de ma paroisse. Ne faut point jamais prendre une faide bête de même pour remplacer un brave homme comme celui que vous avez fait la fin de lui par maladresse avec votre espingot. Et si vous l'emmenez malgré moi, mettez le bout de votre tuelle sur son estomac; c'est le conseil que je vous donne, la prochaine fois que vous serez pour la décharger.

Il y eut des routes qui sonnèrent en roulant sur le pavé de la cour, et mon sommeil devint lourd comme plomb. Je n'eus plus de rêves.

Il faisait nuit noire quand je m'éveillai en toussant. Josen fumait sa pipe auprès de moi. Comme mon premier regard faisait le tour de la chambre, Josen m'adressa un signe d'amitié et prit ainsi la parole :

— Par alors, pour être une mignonne demoielle, faut pas mentir, ça y est, et qu'elle m'a dit de vous dire disant de sa part : « Bonsoir à revoir, portez-vous bien, et le paradis à la fin de vos jours. »

— De qui parlez-tu? m'écriai-je en sautant hors de mon lit.

Joson me saisit à bras-le-corps.

— Je parle d'elle donc! répondit-il, et que ne faut plus y penser brin ni miette! Le gros a gagné Grippe-Soleil en son service. Il vous fait bien ses civilités du ton dont on envoie un quel'un à tous les diables. Et j'ai trouvé enfin un monsieur-prêtre qu'est un bon, celui-là. Il m'a dit de n'avoir point de crainte, moyennant que je partagerais avec lui mon péché, qu'est un bout de la corde à M. Legall, le pendu.

XXIX

Notre entrée à Paris

Le lendemain, 13 mai 1772, malgré ma grande faiblesse, et, en dépit des sages remontrances de Josen, je quittai le Cygne-de-la-Croix de Laval à une heure de relevée pour continuer ma route vers Paris.

Il se peut que le lecteur, selon son humeur ou sa morale, m'ait trouvé bien coupable ou bien heureux au milieu de ces trois amours qui fleurissaient ma jeunesse; Vivette, Catiche, Hermine.

Pour ceux qui m'ont jugé trop heureux, me voilà cruellement déchu, et me voilà bien puni, pour ceux qui m'auraient condamné malgré mon innocence.

Plus rien! ma pauvre bien-aimée Vivette pleurait là-bas le sacrifice de nos espoirs, Catiche avait disparu sans laisser de trace, et mademoiselle de Bois-le-Roy s'en était allée, profitant de mon sommeil, comme on fait l'homme qui vous a rendu service et qui réclame un prix trop élevé.

Il ne me restait rien d'elle qu'un souvenir enchanté mais bien triste, qui pesait sur mon cœur plus lourdement que toutes mes autres peines.

Joson chevauchait un peu en arrière de moi. Je le trouvais important et roque depuis la veille. On eût dit que ce n'était plus le Josen qui courait aguerre, pieds nus, brandissant son pen-bas et secouant ses sabots comme les bidets de la forêt de Rennes font tinter leurs clochettes. Il avait ses bottes.

— Pour quant à ça, me dit-il, sans que rien de ma part eût provoqué ces comparaisons sévères, je ne suis pas un cadet ni farraud comme vous, mais j'ai bonne tête. Je laisser les cotillons qui passent sans poisser après comme qui dirait un chardon piqué dans la futaine. J'irai loin, je ne mens pas, avec la conduite que j'ai et la santé. Je n'aurai plus que la moitié de ma chance, puisque j'ai donné la moitié de ma chance au sixième monsieur-prêtre de Laval, mais c'était trop que j'en avais. Je ne veux point assommer le monde à tout coup. Avec ce qui m'en reste, gare devant! Ne faut point jamais me barrer ma route! Le gros m'a dit censé que j'avais bien plus d'esprit que vous.

Il ébaucha un moulinet et poursuivit :

— Y a des domestiques qui deviennent maîtres. Y a des maîtres qui périssent leurs domestiques à coups de tromblon par innocence. Je vas veiller où je mettrai le pied avec vous.

— Combien as-tu bu d'écuellées, ce matin, Josen? demandai-je.

— V'là qu'est bien, répondit-il en riant à demi, car il était bonne éme. C'est du petit vin qu'il donne à Laval, au lieu de cidre. Ça ne vaut point rien du tout. Je sais que je suis pour vous respecter jusqu'à Paris, étant gagé de ma volonté gratis, mais un premier cotillon que vous vous empêchez dedans, je détail!

Je m'arrêtai et je mis la main à la poche. Josen voulut me regarder en face, mais il ne put pas. C'est là le faible des gars de chez nous, et je ne sais pas pourquoi, car ils sont français du collier plus que paysans d'aucune autre province; mais vous les feriez plutôt donner tête baissée contre un escadron que « loucher droit », comme ils disent.

— Brin! brin! fit Josen; vous allez me dire comme ça : « Je te chasses! » pas vrai? La route est large assez pour deux et vous ne le nez pas fort sur votre selle, c'est sûr. Si je ne

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission du budget

SEANCE DU 3 MARS

La commission du budget a continué aujourd'hui l'examen des divers amendements relatifs à la question des sucres.

Les bureaux de l'Assemblée se sont réunis afin de nommer deux commissions chargées l'une d'examiner le projet relatif à l'organisation du conseil d'Etat...

étant premier ministre en Bavière, prit l'initiative d'une démarche auprès des cabinets de l'Europe, qui demeura historique.

NOUVEAUX PROJETS DU GOUVERNEMENT

Construction de Chemins de fer.

Les travaux publics ont été presque complètement suspendus en France depuis juillet 1870, c'est-à-dire depuis bientôt quatre ans.

Nous avons étudié dernièrement le savant rapport de M. de Montgolfier, concluant à la mise en adjudication de 816 kilomètres de lignes entièrement classées ou même concédées à titre éventuel.

Commission de la librairie.

SEANCE DU 3 MARS.

M. Noblet est introduit. Il accepte en principe la liberté de la librairie. Il s'est préoccupé des observations dont un catalogue estampillé, produit par M. Pelletan, a été l'objet.

M. de Bismarck et le comte d'Arnim.

On écrit de Berlin le 1er mars : La nouvelle du rappel de M. le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne à Paris, semble devoir se confirmer.

Nous apprenons que M. de Larcy a donné à la commission des chemins de fer, dans la séance du 11 février dernier, des renseignements fort satisfaisants sur les négociations qui se poursuivent pour la concession, sans subvention ni garantie d'intérêts, de 1,767 kilomètres d'intérêt général.

Il est un autre point sur lequel nous sommes heureux de voir l'administration s'occuper. Bien des fois il nous est arrivé de nous plaindre de l'excessive lenteur avec laquelle s'exécutent les lignes concédées.

Les observations principales que nous nous proposons de faire aujourd'hui, porteront néanmoins sur un autre objet : c'est sur les conditions auxquelles seront soumises, à l'avenir, la division du capital en actions et en obligations, et l'émission même des obligations par les compagnies nouvelles.

Quant à l'autorisation que l'on doit demander et obtenir du ministère des travaux publics, après l'avis du ministère des finances, pour l'émission d'obligations, nous voudrions qu'on s'arrêtât un peu sur ce point et qu'on précisât davantage le caractère de cette disposition.

On se propose aussi, nous dit-on, de faire déterminer par une loi les caractères auxquels on doit reconnaître les lignes d'intérêt local que les départements peuvent concéder, et les lignes d'intérêt général, qui sont uniquement du domaine de l'Etat.

premiers désastres dont les souscripteurs aux émissions d'obligations de lignes nouvelles auraient été frappés? C'est que le public aurait pu se dire...

Si nous jetons les yeux sur la composition du capital des lignes qui se sont constituées depuis quelques années, nous voyons que presque toutes ont un nombre d'actions très-peu suffisant pour garantir d'une manière un peu sérieuse les obligations qu'elles ont émises.

De pareils faits et la perspective qu'ils verraient à s'aggraver justifient amplement une loi nouvelle qui prévient des abus plus considérables encore dans l'avenir que dans le passé.

En Angleterre les capital-obligations ne peuvent excéder les tiers des capital-actions; en Belgique, d'après la loi du 8 mai 1873, il ne peut dépasser les capital-actions. C'est cette proportion qui vient d'être adoptée en France.

Parmi ces mesures, il en est qui nous semblent irréprochables, d'autres nous paraissent pêcher par excès de réglementation ou de prudence. Nous approuvons qu'on fixe une proportion entre le capital-actions et le capital-obligations.

Quant à l'autorisation que l'on doit demander et obtenir du ministère des travaux publics, après l'avis du ministère des finances, pour l'émission d'obligations, nous voudrions qu'on s'arrêtât un peu sur ce point et qu'on précisât davantage le caractère de cette disposition.

On se propose aussi, nous dit-on, de faire déterminer par une loi les caractères auxquels on doit reconnaître les lignes d'intérêt local que les départements peuvent concéder, et les lignes d'intérêt général, qui sont uniquement du domaine de l'Etat.

Quant à l'autorisation que l'on doit demander et obtenir du ministère des travaux publics, après l'avis du ministère des finances, pour l'émission d'obligations, nous voudrions qu'on s'arrêtât un peu sur ce point et qu'on précisât davantage le caractère de cette disposition.

On se propose aussi, nous dit-on, de faire déterminer par une loi les caractères auxquels on doit reconnaître les lignes d'intérêt local que les départements peuvent concéder, et les lignes d'intérêt général, qui sont uniquement du domaine de l'Etat.

ÉCHOS DE PARTOUT

Une protestation à l'Assemblée nationale se signe depuis hier dans les quartiers avoisant les Tuileries contre le vœu émis par le conseil municipal de Paris, au sujet du percement du jardin des Tuileries.

Le père des petits-enfants de M. Michelet, M. Poullain Dumessil, a écrit à plusieurs journaux pour se plaindre de la publicité qu'ils ont donnée, à l'insu de ses héritiers, au testament du défunt, qui renfermait des clauses absolument privées.

Jean Valler donne les détails suivants sur le cardinal Barnabo qui vient de mourir à Rome. On sait que l'illustre prélat était un des hommes les plus érudits de l'Europe savante.

« Avant tout, il connaissait sur le bout du doigt l'histoire si compliquée (origine, topographie, légendes) de l'ancienne capitale du monde. »

Nous trouvons dans une petite publication à dix centimes le volume, celle de M. Ad. Riou, le petit calcul suivant :

On achète du tabac, en moyenne, pour six sous par jour. Tabac, cabaret et café coûtent 15 ou 20 sous par jour. — On y perd du temps, peut-être pour 20 sous. — Faites le calcul :

Le système de l'incinération des cadavres semble se répandre en Autriche. A Vienne et à Graz, on fait une vive propagande en faveur de ce système, et il est fort possible qu'il soit introduit dans ces deux villes, au moins à titre facultatif.

Un crime affreux vient de jeter le terreur dans les environs de Toulouse. Un ouvrier carrier, du nom de Tridday, a assassiné sa belle-mère à coups de couperet, puis a étranglé sa femme.

Un Italien nommé Cantarini vient de faire entendre à Lima une troupe d'opéra composée de deux cents perroquets.

volatile s'éleva et se sauva derrière les coulisses. Interruption de la représentation; M. Cantarini dut tranquiliser ses artistes en leur donnant du pain trempé dans du vin.

CHRONIQUE

La commission municipale s'est réunie en session extraordinaire hier soir.

Faculté de médecine. — La commission, à l'unanimité, a élevé, sur la proposition de M. le préfet, de 5 à 12 ans la garantie de la ville envers l'Etat.

Le comité du budget de 1874. — Ce comité est composé du comité des finances, de 6 membres du comité des intérêts publics et de 3 du comité du contentieux.

M. le préfet du Rhône vient de prendre l'arrêté notifiant la répartition des attributions du bureau de la préfecture, comme nous l'avons annoncé dimanche.

Arrestations hier, entre onze heures et minuit, sous le pont Morand, du nommé Robin, marchand-ferrant, pour outrage public à la pudeur.

Nous devons ajouter à ces renseignements que les trois chefs de bureau mis à la retraite sont MM. Bondon, Regay et Secrétan.

Par arrêt de la cour d'appel de Lyon, en date d'hier, le journal le Télégraphe est débouté de sa demande en 35,000 fr. de dommages-intérêts qu'il avait formés contre ses anciens imprimeurs, MM. Perrin et Marinet.

Les perquisitions qui ont été ordonnées au sujet de l'affaire Cahen-Lyon, et dont nous avons parlé dimanche, n'ont amené encore aucun résultat notable.

Un certain nombre de négociants lyonnais ont reçu des visites domiciliaires de l'autorité, qui n'ont rien découvert de suspect dans les relations qu'ils avaient eues avec la trop célèbre maison de fournisseurs militaires.

aurait résolu de les faire disparaître. Désormais, en cas de désaccord sur l'appréciation du produit net imposable, il serait statué, après avis motivé du directeur des contributions directes, par le préfet qui arrêterait les rôles et les rendrait exécutoires, sauf le recours des contribuables.

Quant aux abonnements, ils seraient, à l'avenir, approuvés par le préfet, sur l'avis de l'ingénieur des mines, d'un comité d'évaluation et du directeur des contributions directes, quand le taux de l'abonnement ne dépasserait pas 1,000 fr.

La Chambre de commerce de Lyon prévient MM. les industriels du département du Rhône qui ont pris part à l'Exposition universelle de Vienne et qui seraient dans l'intention de participer au crédit de 25,000 francs que le conseil général du Rhône a affecté aux dépenses d'emballage et de transport des produits, sont invités à adresser au secrétariat de la Chambre de commerce, avant le 10 mars prochain, le bordereau de ces dépenses revêtu de leur signature avec pièces justificatives à l'appui (récépissé de chemins de fer, reçus, factures, etc.).

Des examens pour l'admission à l'École normale supérieure ont lieu le 23 avril prochain. Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes au département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Un douloureux accident a mis hier en émoi tout le quartier Saint-Clair. Une voiture chargée d'écrasé, à la hauteur des barrières de l'octroi, un sieur G... employé. La mort a été immédiate.

N'y a-t-il pas une chanson du répertoire de nos cafés-concerts qui commence par ce vers... poétique : « Faut pas blaguer, ma vieille branche !... » Non ! faut pas blaguer, avec la douane surtout, et justement un sieur Branche vient d'en faire la triste expérience.

On lit dans le Salut public : Hier, deux gendarmes des brigades de Lyon, qui réondaient par les voies ferrées un prisonnier militaire à Avignon, ont été victimes d'une tentative d'évasion dans les circonstances suivantes : arrivés entre Sorgues et Avignon, le train marchait à sa vitesse habituelle, lorsque le prisonnier a profité d'un moment de distraction de la part de ses conducteurs pour ouvrir la portière et sauter sur la voie.

L'assemblée générale des souscripteurs fondateurs de la Société de géographie de Lyon aura lieu le jeudi 5 mars à 2 heures précises du soir, dans la salle des réunions indiquées au palais du Commerce.

On nous écrit de Grenoble : Parmi les dispositions que le ministère de la guerre a déjà arrêtées pour compléter le système de défense de nos frontières de l'Est, se trouve comprise la construction d'une enceinte en terre qui englobera le faubourg de la Gare et les bas quartiers de l'ouest de la ville de Grenoble, qui sont restés sous le feu de la place et soumis, par conséquent, aux servitudes militaires dont ils deviendraient alors partiellement exempts.

Un monument va être élevé à nos concitoyens qui ont été victimes de la guerre de 1870. 3,000 fr. avaient été précédemment recueillis et la souscription va être rouverte. C'est de l'argent bien placé.

M. Paganon, conseiller honoraire à la cour, vient de mourir.

LOIRE. — On lit dans le Memorial :

M. J. Pagnon, secrétaire du conseil des Prud'hommes, bibliothécaire de la ville de Saint-Etienne, est mort cette nuit presque subitement d'une attaque d'apoplexie.

Cette nouvelle causera dans notre ville une douleur surprise. Doué des plus belles qualités et des plus agréables qualités, M. Paganon avait attiré depuis longtemps autour de son nom de nombreuses sympathies.

CORR-D'OR. — Deux incidents ont signalé l'installation de la nouvelle municipalité de Dijon. En premier lieu, le préfet s'est opposé à ce que la séance fut présidée, en l'absence des anciens administrateurs, par le premier conseiller inscrit.

APPEL AUX POÈTES. — Le douzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 février, sera clos le 1er juin 1874. Six médailles seront décernées.

Objets trouvés sur la voie publique dans le courant du mois de février dernier et déposés au bureau du commissariat spécial de la police de sûreté :

Des porte-monnaies ; — de l'argent ; — des couvertures de laine ; — de la soie verte et bleue ; — une canne ; — deux victorias ; — un peigne à cignon ; — des billes de billard ; — des gants de peau ; — des montres d'or et d'argent ; une gibecière contenant divers objets ; — un bracelet ; — une reconnaissance du Mont-de-Piété ; — deux bandes de lard.

Les personnes à qui appartiennent les objets ci-dessus, sont invitées à se présenter, pour les réclamer, de 9 heures à 11 heures du matin, au bureau des objets trouvés, au palais de justice, rue Saint-Jean.

Il a été perdu, avant-hier, rue Centrale, une montre en or, à chaîne et à 13 rubis. Prière de la rapporter, contre récompense, au bureau du journal.

DÉCÈS

Les amis et connaissances des familles MATHÉON, BOUVARD, NUIRY et JUNIE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Elisabeth MATHÉON, née BUTTOUZAC sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles qui auront lieu jeudi 5 mars, à 9 heures précises du matin.

Le convoi partira de la sacristie de l'église Saint-Nizier (rue Saint-Nizier) où le corps est déposé, pour se rendre à l'église de Saint-Nizier et, de là, au cimetière de Loyassé.

COUR D'ASSISES DU RHONE

Séance ordinaire du premier trimestre. Présidence de M. MARTIN, CONSEILLER.

Audience du mardi 3 mars 1874. C'est à huis clos que la cour d'assises a jugé les deux affaires fixées à son rôle d'hier.

La première s'est terminée par un verdict négatif, à la suite duquel Antoine Mongeal a été acquitté. Il était accusé d'attentats à la pudeur commis sur la personne de deux petites filles, âgées l'une de 7 ans et l'autre de 5 ans.

Ministère public : M. Sauzet. Défenseur : M. Minard.

La deuxième affaire était une affaire de tentative de viol accomplie par Bador (Odet) sur la femme Soyer. L'accusé n'est âgé, paraît-il, que de 57 ans mais, à la voir, on le croirait beaucoup plus vieux. Il est très sourd, ce qui ne rend pas les débats faciles.

Ministère public : M. Sauzet. Défenseur : M. Areit.

Nouvelles du Matin

PARIS Correspondance particulière du Journal de Lyon. 3 mars.

Je commence par l'incident qui préoccupe le plus en ce moment le tout Paris littéraire et politique : je veux dire l'affaire Ollivier. La question est toujours de savoir si, M. Ollivier se refusant aux atténuations reconnues indispensables, l'Académie maintiendra néanmoins son ordre du jour de jeudi prochain ou si elle renverra la séance de réception à une date indéterminée. Or il est peu probable qu'après la sortie de M. Guizot et les commentaires qu'elle a provoqués, M. Emile Ollivier, dont la ténacité égale l'orgueil, consente à des modifications. Dès lors, on croit, dans le monde académique, que l'ajournement pourrait bien être prononcé aujourd'hui même : c'est en effet à l'heure où je vous écris que l'Académie délibère en assemblée générale sur le parti à prendre.

Si la réception a lieu jeudi, les habitués de ce genre de solennité prévoient des manifestations pour et contre ; ils croient qu'il y aura

des difficultés, quoi qu'on fasse, et qu'il se trouvera toujours des gens pour applaudir. En ce cas, ainsi que je vous l'ai écrit, le bureau serait décidé à lever la séance. Vous juger du scandale.

Quant aux manifestations à l'extérieur, la préfecture de police a déjà arrêté ses dispositions : des sergents de ville et même de la troupe seront placés aux abords du palais Mazarin, dont ils interdiront toutes les avenues ; on ne pourra pénétrer qu'avec une carte d'entrée et on ne pourra pas rentrer après être sorti. L'Académie française, cette réunion pacifique de lettrés, gardés comme une assemblée politique en temps d'émeute, voilà certes ce qu'il eût été difficile à ses fondateurs de prévoir.

Il est vrai qu'elle l'a bien voulu ; elle a nommé M. Emile Ollivier, non pour son talent, mais à cause de sa situation ; elle l'a nommé, non comme avocat distingué, mais comme premier ministre. Il est assez juste qu'elle soit punie par elle-même et par son propre intérêt et par déférence pour l'Académie, d'enlever à sa réception tout caractère politique. Elle a voulu un éclat, il l'aura, et il n'y gagnera rien.

Autre incident arrivé lui aussi à l'état aigu : c'est l'affaire de Figaro et des questions. M. Baze, dont vous connaissez l'ardeur juvénile, avait pris, de concert avec ses collègues, la résolution de poser la question au président de l'Assemblée nationale : l'entrevue des deux hommes et de M. Buffet a eu lieu ce matin à neuf heures ; vous sentez combien il est difficile de savoir quelque chose de ce qui s'est dit dans cette réunion de famille ; je sais seulement qu'on n'a rien décidé, qu'on s'est de nouveau réuni à une heure de l'après-midi, qu'on n'a pas décidé davantage, qu'enfin on se réunira de nouveau demain matin à neuf heures, cette fois avec le bureau de l'Assemblée tout entier.

M. Buffet hésite, évidemment, à mettre en cause un journal qui a la réputation, plus ou moins justifiée, de défendre l'ordre moral ; mais M. Baze est fort ardent et il est bien capable de saisir brutalement l'Assemblée et le président oppose une inertie systématique aux efforts de l'honorable questeur pour faire respecter les droits de la représentation nationale.

Ce n'est pas qu'il soit jamais bon de frapper un journal, mais le régime de l'état de siège a cet inconvénient qu'il rend le gouvernement inconscient de tout ce qu'il laisse imprimer en lui permettant de tout arrêter arbitrairement. Quand le cabinet se voit contre des journaux qui lui déplaisent, son indulgence à l'égard de journaux qui ne lui déplaisent pas, mais qui font en question la souveraineté même de l'Assemblée, cette indulgence le compromet gravement. Du reste, le Figaro pourra plaider aisément les circonstances atténuantes ; il pourra notamment faire remarquer que l'article de M. Saint-Genest était un article d'adieu et que M. de Villemeant l'a désavoué le lendemain.

Ge mauvais côté de l'état de siège, que je viens de vous signaler, s'est déjà manifesté dans l'affaire de l'Univers. Le gouvernement de Berlin a fait observer au gouvernement français que l'état de siège lui donnait le droit de vie ou de mort sur les journaux et rendait solidaire de tout ce qu'ils imprimaient de violent contre la politique des nations en paix avec la France.

Cet argument n'était pas sans réplique ; mais notre situation vis-à-vis de l'Allemagne ne permettait pas de longues discussions, et l'Univers fut suspendu. Le bruit a couru aujourd'hui à l'Assemblée que le gouvernement prussien venait de faire un demandeur analogue contre le Pays qui aurait publié récemment un article regardé à Berlin comme outrageant pour l'empereur d'Allemagne.

La discussion des lois constitutionnelles paraît entrer dans des périodes plus actives : lundi, ainsi que je vous l'ai déjà écrit, M. Barbé fils sou rapport sur la loi électorale ; aussitôt après cette lecture, M. Antonin Ledérou-Pontalis présentera son rapport sur le questionnaire relatif aux pouvoirs publics préparé par la sous-commission des neuf ; deux jours après, M. de Broglie déposera le projet du gouvernement sur le même sujet.

En ce qui touche la seconde Chambre, le gouvernement n'a rien pu faire de nouveau, car tous les systèmes possibles ont successivement défilé devant la sous-commission ; il est à croire qu'il aura rédigé une constitution électorale.

Quant au pouvoir exécutif, qui est en somme la plus grosse affaire, la sous-commission ne s'en est même pas occupée, en sorte que M. de Broglie a pu opérer sur table sans. On ne sait, du reste, absolument rien de son projet, quoiqu'il diffère du tout au tout du projet de M. Dufaure.

Un journal a affirmé qu'il n'y était pas question de la vice-présidence, ce qui reviendrait à dire que le pouvoir exécutif n'aurait pas d'organisation.

Le pouvoir du maréchal sera réglé ; la transmission en sera abandonnée à la grâce de Dieu. Voilà qui nous promet une belle sécurité. Je sais bien que, dans d'autres conditions, on n'aurait ni la droite ni les bonapartistes ; mais les bonapartistes sont déjà sacrifiés et les légitimistes paraissent avoir déjà abandonné leurs alliés. Où prendre la majorité, si ce n'est au centre gauche, et comment avoir le centre gauche sans l'organisation de la République septennale ?

Je laisse à la perspicacité de M. le duc de Broglie le soin de découvrir la solution de ce problème : quant à moi, je ne suis pas de force. On a beaucoup parlé hier à l'Assemblée des deux élections de la Vienne et de Valenciennes ; la droite paraissait fort embarrassée ; quant au centre droit, il perd quelque peu la tête, s'il faut en juger d'après ses organes. Hier soir, le Français disait que M. Lepetit était radical, tandis que le Journal de Paris affirmait qu'il n'était presque pas républicain. On a remarqué, dans le scrutin d'hier sur l'élection Swiney, que tout le centre droit a voté la validation repoussée par la droite légitimiste. Ce qui donne de l'intérêt à ce vote, c'est que les partisans de M. Swiney avaient représenté son concurrent M. Leguen comme le candidat du comte de Chambord. Vous savez que le gouvernement français n'a pas cru pouvoir accorder l'exequatur, comme consul allemand au Havre, à M. Bamberg, rédacteur en chef du Monteur officiel prussien de Versailles pendant le siège de Paris ; M. Bamberg a été nommé récemment consul à Messine. On vend demain, à l'hôtel Drouot, son très-beau mobilier et sa galerie de tableaux ou figure un magnifique Ribera. P.-S. — A cinq heures, l'Académie française

est encore en séance. On ne croit pas que la discussion se termine aujourd'hui ; M. Olivier est présent, convoqué sans doute par le directeur M. Guizot et M. Thiers n'assistent pas à la séance.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 3 mars 1874

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des projets de loi sur les nouveaux impôts et les augmentations d'impôts pour le budget de 1874.

L'Assemblée aborde la discussion sur l'augmentation relative aux alcools.

Art. 20. — Le droit général de consommation par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles est fixé à 144 fr., en principal.

« Le droit de consommation par hectolitre d'alcool pur contenu dans les liqueurs, les fruits à l'eau-de-vie et les eaux-de-vie en bouteille est fixé, en principal, à 200 fr.

« Le droit de remplacement aux entrées de Paris est fixé, en principal, par hectolitre d'alcool pur :

« Pour les eaux-de-vie et esprits en cercles (droit de consommation et droit d'entrée) à 105 fr. « Pour les liqueurs, les fruits à l'eau-de-vie et les eaux-de-vie en bouteilles et par hectolitre d'absinthe..... 224 fr.

Art. 21. — Le droit de dénaturation des alcools fixés à 30 francs, en principal, par l'art. 4 de la loi du 2 août 1872 est réduit à 20 francs.

MM. Laurent et Léon Say proposent de remplacer l'augmentation des droits sur l'alcool par le doublement du droit de circulation sur les vins.

M. Léon Say déclare tout d'abord, comme il l'a fait dans la discussion générale, que l'augmentation de l'impôt sur l'alcool est impossible. L'Assemblée n'a pas encore payé les 48 à 50 millions qui sont nécessaires pour équilibrer le budget.

Reste encore à se prononcer sur l'impôt des alcools, du détail au détail, et de la petite vente. Il faut arriver à cet équilibre.

On ne saurait augmenter l'impôt sur les alcools. Il faudrait mieux augmenter les droits sur la circulation des vins.

Les boissons donnent un impôt de 182 millions en droit sur les vins, 151 sur les alcools et de 22 millions sur la bière.

Les 182 millions sur les vins se décomposent ainsi : Droit de circulation..... 36 millions

Droit de détail..... 68 —

Droit d'entrée et de remplacement à Paris..... 73 —

Excédants divers, à..... 5 —

Total..... 182 millions

Le droit de circulation paraît à M. Léon Say se payer assez en raison du droit de détail.

L'écart est beaucoup trop grand, il est de 4 à 5 ou de 2 à 10. C'est-à-dire, quand la circulation paie 4 fr., le détail paie 10 fr., mais il n'est pas tenu compte de la taxe de remplacement à Paris.

Le vin que l'on fait venir directement est généralement le meilleur, et c'est le vin qui paie le moins. Le vin au détail est le moins bon et il paie plus cher. Ce n'est là ni de la justice ni de l'égalité. C'est en même temps une prime à la fraude ; car on fait venir du vin comme devant être par celui qui le reçoit, et celui-ci trop souvent peut servir d'intermédiaire frauduleux aux détaillants.

Quant à la taxe de remplacement elle est supérieure à une moyenne de droits perçus sur le droit de circulation et sur le droit de détail. Sans doute nous n'avons que le choix entre des impôts mauvais.

Mais la question est de savoir si l'augmentation du droit de circulation est moins mauvaise que l'augmentation sur les alcools. On apprécierait ainsi plus facilement d'une bonne proportion d'une diminution de la fraude, en faisant payer un peu plus le vin qui est le meilleur. Que l'on ne parle pas que l'on favorisera le cabaret aux dépens de la provision de famille. Ceci est inexact ; on ne fera rien ni pour ni contre les cabarets ; mais on pourra, dans les grands centres, avoir de meilleurs vins, puisque la circulation des mauvais sera augmentée.

M. Bocher monte à la tribune et combat l'amendement de M. Léon Say, sans être partisan de l'augmentation sur les alcools.

L'impôt sur les alcools ne paraît pas à M. Bocher, mais l'impôt augmenté de la circulation est pire. L'un donnerait 20 millions de plus au trésor, l'autre 30 millions.

Maintenant l'augmentation proposée est-elle juste ? est-elle praticable ? Nous sommes réduits par la nécessité à ne nous occuper que de la question pratique.

L'orateur ne le croit pas. Il entre dans le détail des impôts. Le particulier paie deux droits, la circulation et l'entrée. Le détaillant paie, outre le droit de circulation, le droit d'entrée et le droit de détail. A Paris, et à Lyon, la taxe de remplacement a établi une moyenne entre les trois droits, et il n'y a pas de différence entre la consommation particulière et la consommation de détail.

L'orateur soutient que le droit de circulation n'a pas un écart aussi grand avec le droit de détail que celui dont a parlé M. Léon Say.

M. Mestreau combat cette augmentation au triple point de vue de l'agriculture, des consommateurs et du Trésor. On sait que l'agriculture trouve des ressources considérables dans les productions qui servent aux distilleries des alcools. Quant aux consommateurs, il ne faut pas oublier qu'il y a à la fois ici un commerce considérable et que le même temps l'alcool est que pour le besoin de la consommation ne se résument dans une forte diminution du rendement général de l'impôt pour le Trésor. Voilà quel sera le résultat de l'augmentation de l'impôt sur les alcools portés à des limites extrêmes.

Enfin, l'augmentation sur l'alcool sera nuisible au Trésor. Les recettes sont déjà très-difficiles. Elles le seront plus encore avec une augmentation de droits, et il est fort à craindre que la fraude et la diminution de la consommation ne se résument dans une forte diminution du rendement général de l'impôt pour le Trésor. Voilà quel sera le résultat de l'augmentation de l'impôt sur les alcools portés à des limites extrêmes.

On comprend ceux qui veulent proscrire complètement l'alcool dans leur exagération. Mais on doit se souvenir qu'il y a une loi sur l'ivrognerie, et que si l'on proscribit l'alcool, on ne doit pas proscrire l'usage. On ne doit pas perdre de vue, d'un autre côté, qu'il y a des milliers de cultivateurs et d'ouvriers des campagnes qui sont intéressés aux productions des distilleries et à l'alcool.

Il a été dit que l'Angleterre impose beaucoup ses alcools.

Mais l'Angleterre ne produit pas les alcools de vins, tandis que pour la France c'est un produit essentiellement national.

Ensuite, la fraude est plus facile à atteindre en Angleterre. Il n'y a là que 215 distilleries, tandis qu'il y en a plus de 20,000 en France. Ensuite l'alcool a donné, l'année dernière, un déficit de 24 millions, et l'on propose de réimposer, cette année, la même matière de 24 millions. Sans doute la récolte a été mauvaise l'année dernière, mais le déficit ne provient pas seulement de la mauvaise récolte. L'augmentation d'impôts y est pour beaucoup.

La fraude s'exercera sur une plus grande échelle encore. La sophistication intérieure sera le résultat le plus clair de l'augmentation. Notre commerce national des vins à l'étranger en souffrira énormément. Car les boissons que l'étranger boira en France ne seront pas une réclamation pour que l'étranger achète nos eaux-de-vie. Ce sera en même temps diminuer d'une manière plus considérable encore la culture de la vigne.

Les impôts sur la vigne et ses produits ont triplé depuis trente ans ; et, sur 57 lois qui frappent divers produits en France, 37 lois frappent les vins et les alcools.

L'orateur revient sur les mauvais effets que produira l'étranger la surtaxe pour notre commerce d'eau-de-vie.

En 1860, l'Angleterre a diminué ses droits sur nos produits vinicoles, aussi notre exportation a-t-elle doublé depuis en Angleterre. M. Martel pourra en donner des preuves absolues. Nous avons l'intention de demander à l'Angleterre, aux Etats-Unis une diminution de droits de douane.

Comment voulez-vous que nous diminuions nos droits de douane, quand vous ne diminuez pas vos droits intérieurs ?

En résumé, M. Mestreau repousse l'augmentation d'un impôt que M. le ministre des finances déclare lui-même pouvoir à peine porter la taxe actuelle.

M. Germain soutient l'augmentation de l'impôt sur les alcools, parce qu'il voit l'éloignement de l'impôt sur le sel et surtout de l'impôt sur la petite vente. Aujourd'hui, nous n'avons plus 41 millions à trouver ; le retard à voter les impôts nécessite 11 millions de plus.

L'impôt sur le sel donnera 16 millions ; la petite vente donnera 25 millions d'après les calculs du gouvernement ; mais cet impôt ne donnera pas 25 millions au Trésor, les contribuables paieront le chiffre. Le Trésor ne prélevera que 12 millions et demi. L'impôt sur la petite vente sera très-difficilement prélevable, et, de plus, il sera souverainement injuste, car suivant l'éloignement du pays de production, des lieux fournissant la houille et le charbon, il y a des différences extrêmes sensibles pour les divers produits et pour les mêmes produits également.

Quant à augmenter de 47 centimes la propriété foncière, cet impôt ne sera jamais possible qu'autant que la proposition de M. Lanet et celle de M. Féry sur la révision du cadastre puissent être mises à exécution.

Ainsi, d'après M. Germain, il faut recourir à l'impôt sur l'alcool. Sans doute, cette augmentation a suivi une progression considérable. Le droit par hectolitre d'alcool d'abord de 37 fr. 50. Aujourd'hui, il est de 150 fr. 25. En 1869, la consommation était de 978,000 hectolitres. La consommation a beaucoup augmenté.

En 1873, la perception a eu lieu sur 37,030 hectolitres de plus qu'en 1869, Paris en dehors. Quant à Paris, M. Germain, comme il l'a fait au commencement de la discussion sur les impôts nouveaux, soutient qu'en moyenne sur les années 1871, 1872 et 1873, la perception à Paris a porté sur 104 millions ; c'est 24 millions de moins qu'en 1869. Cette diminution provient des entrées frauduleuses dans les deux mois de la Commune en 1871. Ainsi, l'on peut augmenter les alcools et l'on obtiendra un excellent résultat comme on l'a obtenu pour le tabac.

En 1860, il y avait pour le Trésor un boni de 4 fr. 60 le kilogramme. On a porté le boni à 6 fr. La consommation est abaissée de 28 millions à 27 millions. Dernièrement, l'on a porté le boni à 8 fr. La consommation de 34 millions est descendue à 28 millions. Mais l'augmentation du droit a donné 35 millions de bénéfice au Trésor.

Il en sera de même pour l'alcool, si même il y a une diminution sur la consommation ; l'Angleterre depuis 1852 a, d'une manière continue, augmenté ses droits sur l'alcool, et depuis 1862, les droits sont restés à 500 francs l'hectolitre. Ils étaient auparavant de 300. Et la consommation a été telle que l'augmentation pour le Trésor a été très-sensible.

En somme, l'augmentation pour l'alcool est très-praticable et elle aura pour effet d'équilibrer le budget.

(Voir la fin aux dépêches.)

DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 3 mars, 8 h. 20 m., soir.

La Bourse a été ferme, les reports minimes.

A la Bourse du boulevard, l'emprunt a fait 93.92.

FIN DE L'ASSEMBLÉE

M. Bocher dit qu'il ne faut pas se préparer des déceptions en demandant à l'alcool plus qu'il ne peut donner. Son discours est très-applaudi.

La clôture de la discussion est prononcée et le vote ajourné à demain.

Madrid, 3 mars.

Les nouvelles du nord manquent.

Serrano projeterait de quitter Santander aujourd'hui ; mais la persistance du mauvais temps l'en aura empêché.

Rome, 3 mars.

MM. Maldini, Farini et Corte, membres de la commission, maintiennent la nécessité des travaux proposés par la commission, mais ils acceptent le renvoi demandé par le ministre.

La Chambre approuve ce renvoi. La discussion est ensuite sur le projet ministériel, autorisant la dépense de 79 millions à consacrer aux travaux de défense.

Strasbourg, 3 mars.

Mgr Raess cherche à justifier, dans une lettre, sa déclaration du 18 février au Reichstag comme répondant à l'enseignement de la foi catholique, au droit public et à la saine raison. Sa sympathie n'a pas changé avec l'annexion, mais il faut continuer à vivre en paix avec l'autorité.

Ses adversaires, tant qu'ils n'auront pas une armée de 1200 mille hommes, feront bien de cesser de déchirer le traité de paix, pour ne pas créer de nouvelles complications entre la France et l'Allemagne et attirer sur l'Alsace de nouvelles rigueurs.

Berlin, 3 mars.

Au Reichstag, M. Guerber, député alsacien, développe sa proposition pour l'abolition du paragraphe 10 de la loi relative à l'administration d'Alsace-Lorraine. Il fait observer que la loi confère au président supérieur d'Alsace-Lorraine un pouvoir supérieur au pouvoir de tout monarque. Il critique les mesures contre la presse et l'expulsion de certains Alsaciens-Lorrains.

L'Assemblée accueille l'orateur par des rires continuels.

Le commissaire du gouvernement répond que l'état de siège est la conséquence inévitable de l'annexion. La sécurité en Alsace-Lorraine ne reviendra que petit à petit.

La manifestation éclatante de l'antipathie de l'Alsace contre l'Allemagne a été faite par le discours de M. Teutsch. Dans aucun autre parlement on ne l'aurait écouté avec autant de patience. On ne peut pas, quinze jours après, venir demander au gouvernement de renoncer aux moyens dont il dispose pour réprimer des tendances dangereuses pour l'Etat.

Berlin, 3 mars.

Après le discours de M. Winterer, M. Puttkammer propose de renvoyer sa proposition à la commission.

M. de Bismarck dit que l'état de siège est nécessaire en Alsace-Lorraine. Il rappelle que 48 départements français sont encore soumis à l'état de siège.

Il cherche à justifier l'annexion de l'Alsace-Lorraine et termine en disant : Montrez votre confiance au gouvernement en rejetant la proposition. De vifs applaudissements accueillent ses paroles.

La proposition de renvoi à la commission est rejetée.

Une proposition de M. Krueger, pour assurer les représentations particulières à tous les pays de l'empire, est également rejetée.

Enfin, la proposition de MM. Gerber et Winterer est également rejetée par 196 voix contre 138. Les Alsaciens, les Polonais, les démocrates et les socialistes ainsi que le centre progressiste ont voté pour.

M. Banks déclare au nom des progressistes qu'ils considèrent comme un devoir de voter la proposition, quoique n'approuvant pas les arguments des auteurs de la proposition.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

SOIR. — 3 HEURES.

Versailles, 4 février.

On assure que le gouvernement présentera le projet concernant une seconde Chambre en même temps que M. Batbie déposera le projet de loi électorale.

On espère que l'Assemblée discutera les deux projets pendant la session d'été.

L'Académie ajournera la réception de M. Emile Ollivier si son discours n'est pas modifié.

La capture de Bilbao n'est pas encore annoncée. Les avis de la frontière assurent que le bombardement par les carlistes est très-inefficace.

Le projet de poursuivre le Figaro est abandonné.

Paris, 4 mars, 7 h. 50, mat.

L'Officiel publie un décret convoquant les électeurs des départements de la Gironde et de la Haute-Marne pour la nomination d'un député, le 29 mars.

A l'occasion de l'exposition universelle annoncée pour 1875, le gouvernement déclare que cette exposition n'a aucun caractère officiel, et qu'elle est exclusivement l'œuvre de l'initiative privée.

La souscription pour l'œuvre des fourneaux économiques atteint la somme de 336,343 fr. L'Officiel ajoute que les besoins qui se sont révélés sont beaucoup plus grands qu'on ne le supposait premièrement. Il est besoin que la charité ne s'arrête pas, afin que pendant la crise ouvrière personne ne soit exposé à souffrir de la faim.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 4 MARS

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE. Rows include 3 0/0, 4 1/2 0/0, 5 0/0, 5 1/2 0/0.

BONS DU TRÉSOR 3 mois à 5 mois, 4 1/2 0/0. 6 mois à 11 mois, 5 0/0. A un an, 5 1/2 0/0.

Table with columns: PRÉC. CLOTURE, VALEURS, HAUSSE, BAISSSE. Lists various financial instruments and their prices.

Crédit Lyonnais

A partir du 1er mars, le CRÉDIT LYONNAIS bonifie à ses déposants les taux et intérêts ci-après :

5 0/0 pour les bons à échéance de six mois et au-delà.

4 0/0 pour les comptes remboursables à cinq jours d'avis.

3 0/0 pour les dépôts à vue.

Il délivre des chèques sur sa succursale de Paris et ses agences de Marseille, Londres, Saint-Etienne, Grenoble et Mâcon. 2417

Crédit Lyonnais

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL CINQUANTE MILLIONS.

Lyon. — Palais du Commerce.

DÉPÔT DE TITRES

Le Crédit Lyonnais ne prend aucun droit de garde sur les titres confiés à ses soins.

Ses clients ont donc l'avantage de n'avoir rien à déboursier pour la garde des titres dont les coupons ne sont pas payés, et de pouvoir, entre deux échéances, opérer tous recouvrements de valeurs sans qu'il soit perçu aucun frais.

Le Crédit Lyonnais se contente de prélever une minime commission sur l'encaissement des coupons, savoir :

Actions et Obligations. 5 centimes sur les coupons des titres au porteur, quel qu'en soit le montant.

Rentes. Rente au porteur..... 1/8 0/0. Rente nominative..... 1

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 3 mars. Les blés étrangers sont offerts en baisse de 50 centimes pour toutes les provenances. Les seigles sont sans affaires...

Cotons. — Calmes, prix faibles. Ventes: 200 balles. Très-ordinaire Louisiane disponible, 97 fr. les 50 kilos.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with columns for Lyon, 3 mars, listing various silk types and their prices. Includes sub-sections for Ballots Pesés and Ballots conditionnés.

BALLOTS PESÉS

Table showing silk ballot prices for Valence, 3 mars, and Saint-Etienne, 3 mars. Lists types like Organsins, Trames, Grèges, etc.

AUBENAS, 3 mars

Table showing silk prices for Aubenas, 3 mars. Lists types like Organsins, Trames, Grèges, etc.

SPECTACLES DU 4 MARS

GRAND-THÉÂTRE Relâche. THÉÂTRE DES VARIÉTÉS Séraphine, comédie en 5 actes. THÉÂTRE DU GYMNASSE La fille de Madame Angot, opérette-bouffe en 3 act.

Le Papier Patrie d'un arôme exquis, est déjà très-apprécié par tous les fumeurs de cigarettes. PLUS D'EXTRACTION DE DENTS. 50 ANS DE SUCCÈS.

ANNONCES LÉGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de M. MUGUET, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 1, successeur de M. Lecourt. A VENDRE en totalité ou par lots, UNE PROPRIÉTÉ

Etude de M. PITRAT, avoué à Lyon, rue de Lyon, 58. VENTE par appropriation forcée, en l'honneur des créanciers du tribunal civil de Lyon, le samedi vingt-huit mars mil huit cent soixante-quatorze, en un seul lot, à midi, d'une PETITE PROPRIÉTÉ

Etude de M. REYNIER, huissier à Lyon. VENTE JUDICIAIRE Le samedi sept mars mil huit cent soixante-quatre, à onze heures du matin, sur la place du Marché de la Guillotière, quartier Saint-Louis, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères de 23 tonneaux vides grands ou petits, quinze marchons et un poulain.

LA GRANDE MAISON tricoteuse universelle De J.-P.-M. POUR FAMILLES ET ATELIERS Avec le Manuel de tricot J.-P.-M. on produit un travail parfait. Fabrication rapide, une à trois paires de bas à l'heure, et tous les autres genres de tricot; on reproduit tous les dessins.

PROPRIÉTÉ A VENDRE à l'entrée de la nouvelle route de Sainte-Foy-lès-Lyon, près l'église, belle position, vue magnifique; s'y adresser, n° 1. 1429

UN HOMME sérieux, pour de meilleures références et offrir toutes garanties, désire trouver un emploi pour la représentation d'une maison sur la place de Lyon. S'adresser au bureau du journal. 2398

A VENDRE dans le canton de Morestel (Isère), jolie Habitation avec jardin et vignes complètes de vignes. Le tout situé sur une grande route et pouvant parfaitement convenir à un rentier. S'adresser à M. A. Penel, cours du Midi, 29, Lyon. 2421

Mairie de Rive-de-Gier « Par testament public du huit août mil huit cent soixante-cinq et codicille du quinze juin mil huit cent soixante-sept, mademoiselle Jeanne-Marie Brosse, rentière, en son vivant domiciliée à Lyon, rue Sala, n° 4, a légué, à titre particulier: 1° à la Providence des Orphelins de Rive-de-Gier, la somme de deux mille francs; 2° à l'hospice de cette même ville, semblable somme de deux mille francs.

LA TRICOTEUSE UNIVERSELLE De J.-P.-M. POUR FAMILLES ET ATELIERS Avec le Manuel de tricot J.-P.-M. on produit un travail parfait. Fabrication rapide, une à trois paires de bas à l'heure, et tous les autres genres de tricot; on reproduit tous les dessins.

UN COMPTABLE pouvant disposer de ses soirées, s'occuperait de la tenue de livres ou toutes autres écritures. Il se chargerait également de travaux d'autographe. S'adresser au bureau du journal.

Brochure Reliure et Cartonage EN TOUS GENRES J. TARNAVASSI 6, rue Ferrandière, 6, au 3me. A vendre rognures d'emballage.

DÉPURATIF DU SANG Le sirop concentré de Salsepareille QUET guérit toutes les Maladies contagieuses, Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Goutte, Rhumatismes, toutes les acrétes, des humeurs, Vices de sang, etc. Ce médicament agit en toute saison et dispense des tisanes. Lyon, pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. 2368

JOURNAL des JEUNES MÈRES et de LEURS BÉBÉS Bureau: 71, rue des Saints-Pères. — Paris. Un an: 7 francs. Directeur: HENRY BELLAIRE

MANIOC DES LÈS ROUSSET Rue de Lyon, 77, Lyon. Le Manioc des Lès, est un potage qui se fait à la minute. Il est préparé au suc de fécule de haut et aux aromates de légumes. Ce potage est nourrissant, digestif et très-salubre au goût. Il est généralement prescrit contre les gastrites, les enfants débiles, etc., etc.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition de Lyon. HÉMATOSINE DE Tabourin et Lemaire Chimiste. L'HÉMATOSINE est la partie ferrugineuse et colorante du sang. Elle est extraite du sang de bœuf. D'après M. Boussingault, de l'Institut, l'Hématosine de MM. Tabourin et Lemaire renferme, pour cent parties, 6,33 de fer équivalant à 9,043 de sesquioxide, dont une partie est combinée avec de l'acide phosphorique.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR RESPONSABILITÉ LIMITÉE. — CAPITAL: VINGT MILLIONS. LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE AU BRÉSIL et à la Plata. SERVICE DIRECT A GRANDE VITESSE

ASTHME OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE, douleurs névralgiques, sont calmés à l'instant même par le Remède d'ABYSSINIE d'EXIBARD, pharmacien, 125, rue Saint-Martin, à Paris. Ce remède, expérimenté et d'une efficacité certaine, est recommandé par le corps médical. Se vend par boîtes de 5 fr. Envoi franco. Dépôt à Lyon, pharmacie Barnoud, 3, rue de Lyon. 1165

G. PICON DE PHILIPPEVILLE (Algérie) AMER AFRICAIN DÉPÔT A LYON J. DAVID et fils frères 40, rue de Condé, 40. TOUX, RHUMES, BRONCHITES Guéris sûrement par le SIROP BARNOUD et la PÂTE BÉCHIQUE

MAL DE DENTS Les GOUTTES JAPONAISES de MATHEY-CAYLUS guérissent à l'instant le MAL DE DENTS le plus violent et empêchent le retour en détruisant la CARIE. — Prix: 2 fr. 50. NÉVRALGIES CALMÉES et GUÉRIES par les PILULES du D' MOUSSETTE, 3 fr. Gros: 14, rue Racine, Paris. — Délai: 10, carrefour de l'Odéon et dans les Pharmacies de la Province.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU AIGUES ou CHRONIQUES LES PLUS REBELLES Dont le traitement aurait été infructueux Guéris radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné

Il paraît qu'il resté sur notre marché un plus grand nombre d'acheteurs d'emprunt qu'on ne le supposait d'abord. Aussi le report est-il resté de 0,40 environ et si l'argent était moins abondant qu'il n'est en réalité, le report de l'emprunt se serait tendu aujourd'hui.

BOURSE DE PARIS — Mardi 3 Mars (de midi à 3 h. 1/2) Table with columns for RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME, OBLIGATIONS, and various bond prices.

BOURSE DE LYON — Mercredi 4 Mars (de 11 heures à midi 1/2) Table with columns for RENTES ET ACTIONS, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various stock prices.

Il paraît qu'il resté sur notre marché un plus grand nombre d'acheteurs d'emprunt qu'on ne le supposait d'abord. Aussi le report est-il resté de 0,40 environ et si l'argent était moins abondant qu'il n'est en réalité, le report de l'emprunt se serait tendu aujourd'hui.